

RÉSOLUTION N° 610

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 658 (16), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” et IICA/CE/Doc. 657 (16), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l’état d’avancement mentionné ci-dessus montrent que la direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil et à la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” ; et b) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif”.